

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Le 20 mars 2023 à 20 heures,

les membres de l'ASL "LE BALCON DE LA BURTHE ASL", sise à FLOIRAC, RUE DES VIGNES, se sont réunis en Assemblée Générale salle de réunion, Maison du Sport et de la Culture, 4 avenue Camille Pelletan 33270 FLOIRAC, sur convocation régulière adressée à tous les membres, par le Président du Syndicat de l'ASL, conformément aux dispositions des Statuts de l'ASL.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, par tous les membres présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter.

Le Président de séance a constaté, d'après la feuille de présence tenue à l'entrée de la salle de réunion et certifiée exacte par les membres du bureau, que 28 membres sur 59 étaient présents ou représentés, totalisant entre eux 28 voix sur 59.

Les Membres ci-après, absents ou n'ayant pas remis de pouvoir, n'ont pas pris part aux votes : AMIEL - AGUESSY (1) AUBAIN Aurélie Jonathan (1) BAGILET et LAFON (1) BAQUERIN Cécilia CHAKIR Elias (1) BELLUNE Indivision (1) BERBAR Toufik JACQUEME Hannah (1) BOUCHAUD Marie Hélène (1) BROUCAS Nathalie et Philippe (1) BRUNET François JAUBERT Ingrid (1) DARRIET Danielle (1) DOSSAR Aabdou et Natachat (1) ETCHEBARNE Florelle LESCURE Flavien (1) FARGES Michèle (1) FONDIN Benoît (1) HORRI Ahmed et Linda (1) LABORDE Josiane (1) LAMARQUE Pascale (1) LAURIER Eric (1) LAVOIE Nadine et Philippe (1) LOY Alain et Christine (1) MALLET Aymeric (1) MALLET Jean Claude (1) MICHAU Bertrand (1) MOREAU et VOEGTLIN (1) PAULO Robert Antonia (1) PERROT Jean Jacques (1) REGLADE Pascal LEBEGUE Françoise (1) ROHART Jean Daniel (1) SABATHE Muriel (1) SERAIL CORBIERE Karine (1) VIALA Alexandre (1) soit un total de 31 voix.

Récapitulatif des présents et représentés :

	Présents	Absents	Total
Membres	28	31	59
Tantièmes	28	31	59

Un exemplaire des Statuts, la feuille de présence de l'Assemblée, les pouvoirs des Membres représentés par mandataires, ont été mis à la disposition de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale étant régulièrement constituée et en mesure de prendre des décisions valables il a été procédé au vote des résolutions suivantes :

Résolution N° 1 : Election du Président de Séance (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale désigne Mme DAILLAU Aline, en qualité de Présidente de séance»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	28	31	59
Tantièmes	28	31	59

Ont voté :

CONTRE : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

ABSTENTIONS : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CHAPEYROU NADAL Jeanine(1/59) CHAUVEL Dominique et Philippe(1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) DE CANTELOUBE DE MARMIES Marine(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) GAULTIER Gabriel ABALAIN Claire(1/59) GEMBERT GOUFFY INDIVISION(1/59) GOURSOLLE Isabelle(1/59) GUERNALEC Sandy(1/59) INDIVISION PORTAL FREZAL(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAGRANGE Murielle et Vincent(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) OCANA Frédéric (1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 28 membres présents ou représentés totalisant ensemble 28 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 2 : Election d'un Scrutateur (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale désigne Mme OSSELIN, en qualité de Scrutateur»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	28	31	59
Tantièmes	28	31	59

64 60 AS

Ont voté :

CONTRE : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

ABSTENTIONS : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CHAPEYROU NADAL Jeanine(1/59) CHAUVEL Dominique et Philippe(1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) DE CANTELOUBE DE MARMIES Marine(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) GAULTIER Gabriel ABALAIN Claire(1/59) GEMBERT GOUFFY INDIVISION(1/59) GOURSOLLE Isabelle(1/59) GUERNALEC Sandy(1/59) INDIVISION PORTAL FREZAL(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAGRANGE Murielle et Vincent(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) OCANA Frédéric (1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 28 membres présents ou représentés totalisant ensemble 28 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 3 : Election d'un Scrutateur (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale désigne Mr GOUTANIER. , en qualité de Scrutateur»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	28	31	59
Tantièmes	28	31	59

Ont voté :

CONTRE : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

ABSTENTIONS : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CHAPEYROU NADAL Jeanine(1/59) CHAUVEL Dominique et Philippe(1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) DE CANTELOUBE DE MARMIES Marine(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) GAULTIER Gabriel ABALAIN Claire(1/59) GEMBERT GOUFFY INDIVISION(1/59) GOURSOLLE Isabelle(1/59) GUERNALEC Sandy(1/59) INDIVISION PORTAL FREZAL(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAGRANGE Murielle et Vincent(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) OCANA Frédéric (1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 28 membres présents ou représentés totalisant ensemble 28 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 4 : Election d'un Secrétaire de séance (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale désigne la Sté AQUIGESTION, en qualité de Secrétaire de séance»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	28	31	59
Tantièmes	28	31	59

Ont voté :

CONTRE : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

ABSTENTIONS : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CHAPEYROU NADAL Jeanine(1/59) CHAUVEL Dominique et Philippe(1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) DE CANTELOUBE DE MARMIES Marine(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) GAULTIER Gabriel ABALAIN Claire(1/59) GEMBERT GOUFFY INDIVISION(1/59) GOURSOLLE Isabelle(1/59) GUERNALEC Sandy(1/59) INDIVISION PORTAL FREZAL(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAGRANGE Murielle et Vincent(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) OCANA Frédéric (1/59) REDON

49 Co An

Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 28 membres présents ou représentés totalisant ensemble 28 voix
CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 5 : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/22 (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'Assemblée Générale approuve, sans réserve, en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes de charges de l'exercice du 01/01/22 au 31/12/22, comptes qui ont été adressés à chaque membre de l'ASL, s'élevant à 8.075,21 € T.T.C.»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	28	31	59
Tantièmes	28	31	59

Ont voté :

CONTRE : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

ABSTENTIONS : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CHAPEYROU NADAL Jeanine(1/59) CHAUVEL Dominique et Philippe(1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) DE CANTELOUBE DE MARMIES Marine(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) GAULTIER Gabriel ABALAIN Claire(1/59) GEMBERT GOUFFY INDIVISION(1/59) GOURSOLLE Isabelle(1/59) GUERNALEC Sandy(1/59) INDIVISION PORTAL FREZAL(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAGRANGE Murielle et Vincent(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) OCANA Frédéric (1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 28 membres présents ou représentés totalisant ensemble 28 voix
CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 6 : Quitus au Syndicat (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale donne quitus au Syndicat pour sa gestion de l'exercice arrêté au 31/12/22»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	28	31	59
Tantièmes	28	31	59

Ont voté :

CONTRE : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

ABSTENTIONS : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CHAPEYROU NADAL Jeanine(1/59) CHAUVEL Dominique et Philippe(1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) DE CANTELOUBE DE MARMIES Marine(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) GAULTIER Gabriel ABALAIN Claire(1/59) GEMBERT GOUFFY INDIVISION(1/59) GOURSOLLE Isabelle(1/59) GUERNALEC Sandy(1/59) INDIVISION PORTAL FREZAL(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAGRANGE Murielle et Vincent(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) OCANA Frédéric (1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 28 membres présents ou représentés totalisant ensemble 28 voix
CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 7 : Constitution d'un fonds de réserve travaux pour financement de futurs travaux (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale décide de constituer un fonds de réserve travaux pour le financement de futurs travaux qui seront préalablement soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Le montant versé restera acquis à l'ASL et la quote-part versée par le membre de l'ASL ne sera pas

GC Co AN

restituable lors de la vente du bien immobilier. Pour l'exercice 2022, l'assemblée générale fixe la dotation au fonds de réserve travaux à la somme de 515.19€ qui sera appelée suivant les modalités suivantes : un appel de fonds à la date du 01/04/23»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	28	31	59
Tantièmes	28	31	59

Ont voté :

CONTRE : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

ABSTENTIONS : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CHAPEYROU NADAL Jeanine(1/59) CHAUVEL Dominique et Philippe(1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) DE CANTELOUBE DE MARMIES Marine(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) GAULTIER Gabriel ABALAIN Claire(1/59) GEMBERT GOUFFY INDIVISION(1/59) GOURSOLLE Isabelle(1/59) GUERNALEC Sandy(1/59) INDIVISION PORTAL FREZAL(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAGRANGE Murielle et Vincent(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) OCANA Frédéric (1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 28 membres présents ou représentés totalisant ensemble 28 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 8 : Désignation des membres du Syndicat (majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'assemblée générale désigne Mme THIRIET Claire, Mme BRETHES Magali, Mme OSSELIN Camille et Mr Gérald GOUTANIER comme membres du Syndicat, pour une durée de trois ans.

Mme Claire THIRIET est nommée Présidente du Syndicat»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	28	31	59
Tantièmes	28	31	59

Ont voté :

CONTRE : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

ABSTENTIONS : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CHAPEYROU NADAL Jeanine(1/59) CHAUVEL Dominique et Philippe(1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) DE CANTELOUBE DE MARMIES Marine(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) GAULTIER Gabriel ABALAIN Claire(1/59) GEMBERT GOUFFY INDIVISION(1/59) GOURSOLLE Isabelle(1/59) GUERNALEC Sandy(1/59) INDIVISION PORTAL FREZAL(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAGRANGE Murielle et Vincent(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) OCANA Frédéric (1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 28 membres présents ou représentés totalisant ensemble 28 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 9 : Désignation d'un Gestionnaire de l'ASL (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'Assemblée générale désigne comme Gestionnaire de l'ASL, la Société AQUIGESTION pour une durée de 12 mois. La mission du Gestionnaire de l'ASL débutera le 12/03/23 pour se terminer le 13/03/24. La mission, les honoraires et les modalités de gestion du Gestionnaire de l'ASL seront ceux définis dans le contrat joint à la convocation à la présente assemblée qu'elle accepte en l'état. Mandat est donné au Président de séance pour la signature du contrat du Gestionnaire de l'ASL adopté au cours de la présente réunion»

DR
GE CO
AD

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	28	31	59
Tantièmes	28	31	59

Ont voté :

CONTRE : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

ABSTENTIONS : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CHAPEYROU NADAL Jeanine(1/59) CHAUVEL Dominique et Philippe(1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) DE CANTELOUBE DE MARMIES Marine(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) GAULTIER Gabriel ABALAIN Claire(1/59) GEMBERT GOUFFY INDIVISION(1/59) GOURSOLLE Isabelle(1/59) GUERNALEC Sandy(1/59) INDIVISION PORTAL FREZAL(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAGRANGE Murielle et Vincent(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) OCANA Frédéric (1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 28 membres présents ou représentés totalisant ensemble 28 voix
CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 10 : Approbation du Budget prévisionnel de l'exercice à clore au 31/12/23 (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

«L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel détaillé par postes de dépenses, joint à la convocation de l'assemblée générale, pour l'exercice du 01/01/23 au 31/12/23 s'élevant à la somme de 8.590,40 € T.T.C. et sera appelé par provisions trimestrielles exigibles le 1er jour de la période fixée comme suit : 1er trimestre : 01/01/23 - 2é trimestre : 01/04/23 - 3éme trimestre : 01/07/23 - 4éme trimestre : 01/10/23. L'assemblée générale autorise le gestionnaire à procéder à l'appel de fonds du 1er trimestre 2024 à la date du 01/01/24, sur les bases du montant du budget annuel de l'exercice 2023»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	28	31	59
Tantièmes	28	31	59

Ont voté :

CONTRE : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

ABSTENTIONS : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CHAPEYROU NADAL Jeanine(1/59) CHAUVEL Dominique et Philippe(1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) DE CANTELOUBE DE MARMIES Marine(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) GAULTIER Gabriel ABALAIN Claire(1/59) GEMBERT GOUFFY INDIVISION(1/59) GOURSOLLE Isabelle(1/59) GUERNALEC Sandy(1/59) INDIVISION PORTAL FREZAL(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAGRANGE Murielle et Vincent(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) OCANA Frédéric (1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 28 membres présents ou représentés totalisant ensemble 28 voix
CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 11 : Approbation de travaux de remise en état de la voirie de la parcelle BD64 - Approbation du devis GARONNE BTP (vote à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés)

*«L'assemblée générale après avoir pris connaissance des conditions essentielles du devis joint à la convocation d'assemblée générale et pris connaissance de l'avis du Comité Syndical ;
- décide d'effectuer des travaux de remise en état de la voirie de la parcelle BD64
- retient en conséquence la proposition présentée par la Sté GARONNE BTP prévue pour un montant de 17.751,80 € T.T.C et autorise la Présidente du Syndicat à passer commande en conséquence
- Précise que le coût des travaux sera réparti selon les tantièmes affectés à chaque lots de l'ASL*

9900
AD

- Autorise le Directeur de l'ASL à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies :

- d'une part, financement par le fonds de réserve travaux à hauteur de la somme de 4.938€

- d'autre part, un appel de fonds à la date du 01/07/23 pour un montant de 1/5ème de la dépense, un appel de fonds à la date du 01/10/23 pour un montant de 1/5ème de la dépense, un appel de fonds à la date du 01/01/24 pour un montant de 1/5ème de la dépense, un appel de fonds à la date du 01/04/24 pour un montant de 1/5ème de la dépense, un appel de fonds à la date du 01/07/24 pour un montant de 1/5ème de la dépense»

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Membres	28	31	59
Tantièmes	28	31	59

Ont voté :

CONTRE : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

ABSTENTIONS : Néant soit 0 membres présents ou représentés totalisant ensemble 0 voix

POUR : BRETHES Jean Claude(1/59) BRONDEL ET POUYANNE (1/59) CHAPEYROU NADAL Jeanine(1/59) CHAUVEL Dominique et Philippe(1/59) CREMOIS et CORAZZA(1/59) DE CANTELOUBE DE MARMIES Marine(1/59) FAGET Marc DAILLAU Aline Indivision(1/59) FERNANDEZ Corinne(1/59) GARNIER Christian(1/59) GAULTIER Gabriel ABALAIN Claire(1/59) GEMBERT GOUFFY INDIVISION(1/59) GOURSOLLE Isabelle(1/59) GUERNALEC Sandy(1/59) INDIVISION PORTAL FREZAL(1/59) IPCAR Xavier Claire(1/59) LAGRANGE Murielle et Vincent(1/59) LAVIDALIE Jean Marie(1/59) LUCAS Wilfried CARQUIL(1/59) MAZOU Michel et Myriam(1/59) MOLL Adrien(1/59) OCANA Frédéric (1/59) REDON Frédéric/RAMBERT Cholé(1/59) ROBERT Dominique et Birgitte(1/59) SERRIER Martine(1/59) SOMPROU Maxime OSSELIN Camille(1/59) VEDERE Christine(1/59) VESCHAMBRE SISTERON(1/59) VIVIENT et MIRAILLES(1/59) soit un total de 28 membres présents ou représentés totalisant ensemble 28 voix

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant inscrit à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 21h20

Le présent procès verbal est signé par le Président qui rappelle à l'Assemblée Générale qu'il sera notifié aux membres défaillants ou opposants dans les conditions prévues par les Statuts

Le Scrutateur

Le Président

Le Secrétaire

